



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur le prix des bois

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : trimestrielle

*Demandeur* : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête sur le prix des bois.

Dans le cadre des objectifs de développement de la filière forêt-bois, le service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (SSP) est chargé de mettre en place une enquête sur le suivi des prix des bois façonnés bord de route. Cette enquête comprend trois volets : les grumes de bois d'œuvre, le bois de trituration et le bois énergie sylvicole. Le SSP délègue la collecte des deux derniers volets au Centre d'étude de l'économie du bois (CEEB), à qui l'Insee confie par ailleurs la collecte auprès de ces entreprises dans le cadre de l'enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise).

L'objectif est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution du prix des bois afin d'informer les acteurs de la filière forêt-bois sur les tendances du marché national de manière régulière et indépendante des parties contractantes. Les données collectées par l'enquête Prix des bois sont également utilisés dans les comptes européens de la forêt (*European Forest Accounts*, EFA) pour valoriser les stocks et les échanges au sein de la filière Bois. Ils font annuellement l'objet d'un rapportage européen.

Les unités enquêtées sont des entreprises d'exploitation forestière situées en France métropolitaine : environ 200 entreprises pour les grumes, 70 à 80 entreprises pour la trituration, et 60 à 80 entreprises pour le bois énergie sylvicole.

L'enquête est réalisée tous les semestres pour les prix des grumes et tous les trimestres pour les bois de trituration et les bois énergie sylvicole. La collecte est réalisée par Internet.

Le comité de pilotage associe le SSP, le CEEB et l'Insee. Un comité des utilisateurs réunit les organisations professionnelles et les instituts techniques concernés pour examiner toute demande concernant l'évolution du questionnaire ou la diffusion.

Les résultats sont publiés chaque trimestre (trituration, énergie) ou semestre (grumes) sur le site Agreste du SSP sous la forme d'indices d'évolution.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).**